




DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à M. Josian RIBES
M. David HURTADO a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN
M. Yannick SERIN a donné procuration à M. Yves LEGUAY

Absent : -

Secrétaire de séance : Nathalie ARTIGNAN

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 18+5 proc. Votants : 23
Date convocation 24/06/2022 Date d'affichage 24/06/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 01/07/2022 Le Maire, Josian RIBES


Objet : Avenant n°1 à la convention de services communs entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Montbazin

Monsieur le Maire rappelle que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, et de mettre en commun des moyens.

M. le Maire précise que dans ce cadre, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 14 avril 2021, la mise en place d'une convention de services communs entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Montbazin pour :

- La Direction des Affaires Juridiques pour l'option 1 – ingénierie et conseil
- Le service d'Autorisation du droit des Sols (ADS).

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2026 inclus.

Compte tenu de la montée en puissance des programme municipal, impliquant la mise en œuvre d'un nombre croissant de marchés complexes, il est proposé d'adhérer au service commun Commande publique, en gestion intégrée.

Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de la mise à disposition des services de Sète Agglopôle Méditerranée pour l'organisation et la gestion de ses consultations (achats de faible montants, marchés publics et concessions) et d'un conseil et d'une assistance en droit de la commande publique.

La commune conserve par ailleurs la possibilité de réaliser en régie ses consultations, indépendamment du montant ; seules les consultations déléguées seront refacturées dans le cadre de l'évaluation de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'assemblée le projet d'avenant n°1 à la convention de services communs entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Montbazin, et ses annexes, précisant les conditions administratives et financières de cette adhésion.

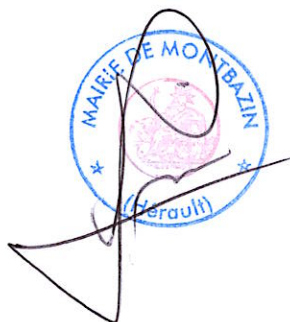
Accuse de réception en préfecture
034-213401656-20220629-2022-DELIB-38-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Montbazin au service commun de la Commande publique - Option gestion intégrée, proposé par Sète Agglopôle Méditerranée ;
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de services communs entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Montbazin, pour l'adhésion au service susvisé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20220629-2022-DELIB-38-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022